



Siège social : 14, rue des mésanges  
68210 MONTREUX-VIEUX

N°SIREN : 518 741 780 Code APE 9499Z

Agrément sport : n° 2012303-0014

## CONVENTION DE PRÊT DE MATERIEL

### Préambule.

L'ASCL Montreux-Vieux met à disposition de tous ces membres, à titre gracieux contre caution, le matériel dont l'association est propriétaire.

### L'Emprunteur :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

N° de téléphone : ..... E-mail : .....

### Matériel emprunté :

Désignation	Nb de pièces empruntées	Caution (unitaire)	Caution (totale)
Tente 6mx3m avec rideaux latéraux		880€	
Table		60€	
Banc		20€	
Groupe électrogène		200€	
Barbecue		100€	
Friteuse électrique		140€	
Percolateur		100€	
Assiette		1€	
Jeu de couverts		1€	
Verre à pied		1€	
Remorque porte vélos (16 vélos)		800€	
<b>MONTANT TOTAL DE LA CAUTION</b>			<b>€</b>

Président : Gérard BERCHIAT  
14, rue des mésanges  
68210 Montreux-Vieux  
☎ : 03 89 25 38 34  
✉ gerard.berchiat@orange.fr

Secrétaire: Jean-Noël STOPPELE  
6, rue du chêne  
68210 Chavannes-sur-l'Etang  
☎ : 03 89 08 19 22  
✉ jn.stoppele@sfr.fr

Trésorier : Elisabeth RAPP  
4 bis, rue du Haut Bois  
90150 Reppe  
☎ : 03 84 23 88 79  
✉ elisabeth.rapp@orange.fr



Siège social : 14, rue des mésanges  
68210 MONTREUX-VIEUX

N°SIREN : 518 741 780 Code APE 9499Z

Agrément sport : n° 2012303-0014

## **Conditions d'emprunt :**

La réservation d'un matériel est réalisée par mail minimum 15 jours avant la date d'emprunt auprès du responsable matériel de l'ASCL Montreux-Vieux qui gère la disponibilité du matériel. Aucun matériel ne sera disponible une semaine avant et une semaine après tout évènement (course, Montreux à Vélo, ...) organisé par l'ASCL Montreux-Vieux.

Le matériel est mis à disposition de l'emprunteur, à titre non commercial, en bon état de présentation et de fonctionnement

- pour une durée de ..... jours
- à compter du ..... (JJ/MM/AAAA)
- pour se terminer le ..... (JJ/MM/AAAA)

L'emprunteur s'engage à retourner la totalité du matériel désigné ci-dessus, en parfait état. Un état du matériel sera fait lors du retour. Si une dégradation est constatée, le matériel devra être remis en état par l'emprunteur, à ses frais ou remboursé au prix d'achat. Le matériel sera rapporté propre.

En cas de dysfonctionnement, celui-ci devra être immédiatement signalé et le matériel sera rapporté à l'ASCL Montreux-Vieux.

L'emprunteur ne pourra ni céder ni sous-louer le matériel.

L'emprunteur s'engage à ne donner au matériel aucune destination illégale ou contraire au bon sens moral. L'ASCL Montreux-Vieux ne peut être tenue pour responsable en cas d'utilisation dangereuse, frauduleuse ou illicite du matériel emprunté.

Fait à Montreux-Vieux, en deux exemplaires originaux, le ..... / ..... /20.....

Signatures

L'Emprunteur

L'ASCL Montreux-Vieux

Président : Gérard BERCHIAT  
14, rue des mésanges  
68210 Montreux-Vieux  
☎ : 03 89 25 38 34  
✉ gerard.berchiat@orange.fr

Secrétaire: Jean-Noël STOPPELE  
6, rue du chêne  
68210 Chavannes-sur-l'Etang  
☎ : 03 89 08 19 22  
✉ jn.stoppele@sfr.fr

Trésorier : Elisabeth RAPP  
4 bis, rue du Haut Bois  
90150 Reppe  
☎ : 03 84 23 88 79  
✉ elisabeth.rapp@orange.fr

<http://www.asclmontreuxvieux.sportsregions.fr>

asclmontreux-vieux@orange.fr